

**Assemblée générale**

Soixante-neuvième session

Documents officiels

Distr. générale
11 mars 2015
Français
Original : anglais

Cinquième Commission**Compte rendu analytique de la 28^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le lundi 2 mars 2015, à 10 heures

Président : M. Ružička (Slovaquie)
Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires :
M. Ruiz Massieu

Sommaire

Organisation du travail

Point 138 de l'ordre du jour : Corps commun d'inspection

Point 132 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015
(*suite*)*Sûreté et sécurité : importance relative des programmes*Point 113 de l'ordre du jour : Nominations aux sièges devenus vacants dans les
organes subsidiaires et autres nominations (*suite*)b) Nomination de membres du Comité des contributions (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (sr corrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

15-03138X (F)



Merci de recycler



La séance est ouverte à 10 h 5.

Organisation du travail (A/C.5/69/L.30)

1. **M^{me} Bartsiotas** (Contrôleuse) dit que l'Organisation se heurte à des difficultés complexes pour atteindre son objectif, qui est de rendre le monde meilleur et plus sûr. Dans un climat économique mondial difficile, on attend d'elle qu'elle fasse mieux appliquer le principe de responsabilité et qu'elle obtienne des résultats tangibles en utilisant ses ressources de manière optimale sans compromettre l'exécution des programmes. Le Bureau de la planification des programmes, du budget et des finances est déterminé à assurer une gestion financière saine et à communiquer à la Commission une information budgétaire et financière précise et complète. Outre l'établissement de projets de budget clairs dans les délais impartis, les priorités de la Contrôleuse incluent, entre autres, la mise en œuvre de deux initiatives de transformation du modèle d'activité : l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et la mise en service des modules financiers du progiciel Umoja, qui permettront d'améliorer la transparence et l'efficacité, de renforcer les contrôles internes et de progresser encore vers l'excellence dans la gestion et l'exécution des programmes.

2. **Le Président** invite la Commission à examiner le programme de travail proposé pour la première partie de la reprise de la soixante-neuvième session, établi sur la base de la note du Secrétariat concernant l'état d'avancement de la documentation (A/C.5/69/L.30). Il informe la Commission que tous les rapports du Secrétariat ont été publiés. Étant donné que le calendrier de la Commission est très chargé et que l'examen de plusieurs points qui devaient être traités pendant la partie principale de la session a été reporté, le programme de travail a été établi de manière à utiliser au mieux le temps disponible, en partant du principe que des modifications y seraient apportées à mesure que la session progresserait. Il est nécessaire que toutes les parties prenantes coopèrent afin que la Commission puisse achever ses travaux à la date prévue.

3. Prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, **M. Mamabolo** (Afrique du Sud) dit que le Groupe est déterminé à examiner dans le détail des questions telles que le plan-cadre d'équipement et la gestion des ressources humaines, dont l'examen a été

reporté à l'issue de la partie principale de la session. Le Groupe demeure préoccupé par l'état d'avancement de la documentation prévue pour la session. La publication tardive de rapports importants est un problème chronique. Il est essentiel, pour le bon déroulement des travaux de la Commission, que les rapports du Secrétariat et du Comité consultatif soient remis et publiés dans toutes les langues officielles en temps et en heure, conformément au Règlement intérieur de l'Assemblée générale.

4. **M. Oña Garcés** (Équateur), prenant la parole au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, dit que le programme de travail proposé inclut des questions qui revêtent une grande importance pour la Communauté, notamment l'application du principe de responsabilité, le plan-cadre d'équipement, la gestion des ressources humaines, Umoja, ou encore les modalités de fonctionnement et les conditions d'emploi en vigueur au Comité consultatif.

5. Toutes les parties devront être associées au règlement des questions dont l'examen a été reporté à l'issue de la partie principale de la session, la transparence et un esprit constructif étant de mise. Le système qui régit la passation des marchés à l'ONU doit être moins opaque et les responsabilités clairement définies, et les fournisseurs des pays en développement doivent se voir offrir davantage de chances d'être sélectionnés.

6. Les retards dans la publication des rapports ont des répercussions négatives sur le déroulement des délibérations et des négociations de la Commission, et compromettent sa capacité de terminer ses travaux en temps voulu. Le Secrétariat doit satisfaire aux demandes formulées dans diverses résolutions par l'Assemblée générale : les États Membres souhaitent que les rapports soient publiés dans les délais prescrits, conformément au règlement intérieur de l'Assemblée. Les délégations devront donc s'en tenir à la date fixée pour la clôture de la première partie de la reprise de la session et éviter de prolonger les négociations, comme cela s'est produit au cours de la partie principale de la session. Les retards ainsi accumulés ne sont pas la marque de l'efficacité que les États Membres appellent de leurs vœux depuis des décennies au gré de résolutions successives de l'Assemblée générale, et ils ont une incidence notable sur les activités et mandats de l'ONU. Il faut renforcer la mise en jeu des responsabilités aux niveaux institutionnel et individuel,

afin d'améliorer le fonctionnement administratif et budgétaire de l'Organisation.

7. **M. Presutti** (Observateur de l'Union européenne), prenant également la parole au nom de l'Albanie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, du Monténégro et de la Serbie (pays candidats), de la Bosnie-Herzégovine (pays du processus de stabilisation et d'association) et de l'Arménie, de la Géorgie, de la République de Moldova et de l'Ukraine, dit que sa délégation a déjà fait connaître sa position sur les questions dont l'examen a été reporté au terme de la partie principale de la session, notamment la gestion des ressources humaines, le plan-cadre d'équipement, Umoja, le Mécanisme des Nations Unies pour la promotion des partenariats, les chambres extraordinaires des tribunaux cambodgiens et l'actualisation des coûts, et qu'elle apportera plus de détails à leur sujet dans le cadre de consultations informelles. Les autres questions dont la Commission est saisie, à savoir les achats, les voyages en avion, les stratégies de gestion souples de l'espace de travail et la responsabilité, s'agissant en particulier de la gestion des risques, méritent toute son attention.

8. Le programme de travail doit être achevé à la date prévue et ce sera possible si les délégations abordent les débats de façon constructive. Si elle termine en temps voulu, la Commission montrera qu'elle est capable de s'en tenir au calendrier convenu, conformément à la procédure en vigueur. Lors de la partie principale de la session, des délais sans précédent dans la publication de la documentation nécessaire ont eu des répercussions notables sur les délibérations de la Commission. Il est essentiel que les documents soient publiés dans toutes les langues en temps et en heure, et tous ceux qui participent à leur production doivent intensifier leurs efforts à ce titre.

9. L'Union européenne attend avec intérêt de pouvoir débattre des questions liées aux achats, en particulier de l'utilisation d'Umoja pour la gestion des achats stratégiques, de l'amélioration des modalités d'affrètement de vols et du renforcement de l'efficacité grâce à une amélioration des contrats d'importance critique. Les modalités régissant les achats doivent être inscrites dans la durée, être adaptées aux besoins et obéir à des spécifications et à des critères qui prennent en compte la protection de l'environnement, le progrès social et le développement économique.

10. Il faut honorer les décisions prises en matière d'actualisation des coûts lors de la partie principale de la session : l'Assemblée générale doit donner effet aux recommandations contenues dans le rapport du Groupe d'experts de haut niveau chargé d'étudier l'actualisation des coûts et les moyens que l'Organisation pourrait mettre en œuvre pour maîtriser les incidences des fluctuations des taux de change et de l'inflation (A/69/381). La délégation de l'Union européenne, tout à fait consciente des préoccupations de certains États Membres, est disposée à examiner cette question de façon constructive afin qu'il soit possible d'aller de l'avant.

11. L'Union européenne espère qu'il sera possible de tirer profit des progrès réalisés lors de la partie principale de la session en ce qui concerne la gestion des ressources humaines, car il faut parvenir rapidement à une conclusion des débats à ce sujet. Bien que la Commission ne soit pas officiellement saisie de la question du statut personnel des fonctionnaires, la délégation de l'Union européenne rappelle que le Secrétaire général a agi conformément à son mandat en publiant sa circulaire sur le statut personnel considéré aux fins du versement de prestations (ST/SGB/2004/13/Rev.1).

12. La mise en œuvre du plan-cadre d'équipement touche à sa fin, aussi les délégations doivent-elles se mettre d'accord sur un règlement définitif englobant tous les aspects du projet.

13. La délégation de l'Union européenne espère que la Commission conclura son examen d'Umoja lors de la partie en cours de la reprise de la session et, à cette fin, ne ménagera aucun effort pour trouver des solutions aux problèmes en suspens. Umoja est essentiel à la poursuite efficace des objectifs des Nations Unies. Des progrès substantiels ont été enregistrés et la délégation de l'Union européenne compte bien tirer tout le parti possible d'Umoja, afin que l'investissement consenti par les États Membres dans le système soit payé de retour.

14. **M. Ono** (Japon) dit que le Mécanisme des Nations Unies pour la promotion des partenariats recèle un potentiel immense et qu'il peut être une source de cohésion et faciliter la supervision et l'application du principe de responsabilité. Les États Membres doivent se montrer flexibles, de sorte que le Mécanisme puisse devenir opérationnel en septembre

2015, date à laquelle les objectifs de développement durable seront adoptés.

15. La mise en service d'Umoja est essentielle et le Gouvernement japonais espère que le retour sur investissement sera satisfaisant. La délégation japonaise se félicite également de l'achèvement imminent de l'exécution du projet de plan-cadre d'équipement; les délégations devront se montrer créatives lorsqu'elles détermineront les ouvertures de crédits finales, notamment en ce qui concerne les dépenses connexes et le coût du centre informatique auxiliaire, tout en suivant de près l'évolution du solde des liquidités en conséquence de l'utilisation du mécanisme de financement relais.

16. Lors de la partie principale de la session, les États Membres sont convenus d'examiner le rapport du Groupe d'experts de haut niveau consacré à l'étude sur l'actualisation des coûts (A/69/381) lors de la première partie de la reprise de la session, et ils doivent désormais trouver un terrain d'entente qui permette d'améliorer la procédure d'actualisation des coûts, dont le fonctionnement n'est pas satisfaisant.

17. La gestion des ressources humaines est un maillon essentiel du fonctionnement efficace de l'ONU. La délégation japonaise regrette qu'il n'ait pas été possible de parvenir à un accord lors de la partie principale de la session et attend avec intérêt de reprendre les délibérations à ce sujet, en espérant qu'un blocage pourra être évité. Le programme Jeunes administrateurs a un rôle important à jouer. La délégation japonaise accueille avec satisfaction le rapport consacré par le Secrétaire général à ce programme (A/69/190/Add.3) et se félicite tout particulièrement des aménagements apportés pour faciliter l'administration simultanée du concours dans plusieurs fuseaux horaires et réduire les coûts afférents au traitement et à la correction.

18. Outre les questions dont l'examen a été reporté, à l'issue de la partie principale de la session, la Commission est saisie pour la première fois de nombreuses autres questions, parmi lesquelles l'application du principe de responsabilité, les conditions de voyage aérien, les achats et l'examen stratégique des biens immobiliers. Le programme de travail de la première partie de la reprise de la session comptera parmi les plus chargés de ces dernières années et les États Membres ne devront ménager aucun

effort pour que les délibérations de la Commission s'achèvent à la date prévue.

19. Les difficultés rencontrées dans les négociations menées lors de la première partie de la session ont rappelé combien il était nécessaire que l'ensemble des parties fassent preuve de souplesse, aux fins de l'émergence d'un consensus. Les parties qui acceptent un compromis ne doivent pas considérer qu'elles ont cédé du terrain, mais au contraire qu'elles ont permis le succès de tous. Les délégations doivent travailler de façon constructive et coopérative, plutôt qu'en s'opposant les unes aux autres.

20. En ce qui concerne la gestion des ressources humaines, **M^{me} Coleman** (États-Unis d'Amérique) fait savoir que sa délégation fera en sorte que le Secrétaire général conserve la prérogative qui est la sienne de veiller à la bonne administration, sur un plan général, du personnel placé sous son autorité. Les délégations doivent se garder de politiser les questions budgétaires et administratives dont la Commission est saisie, car celle-ci n'est pas une tribune que les États Membres peuvent exploiter pour battre en brèche le respect des droits essentiels liés à la race, à la religion, à l'orientation sexuelle ou à l'identité sexuelle.

21. S'agissant des autres questions dont l'examen a été reporté, des progrès satisfaisants ont été enregistrés pour ce qui est d'Umoja, aussi la délégation des États-Unis ne doute-t-elle pas que les délibérations à ce sujet seront rapidement conclues. En ce qui concerne le Mécanisme des Nations Unies pour la promotion des partenariats, elle espère qu'il sera possible d'aller de l'avant de manière à faciliter l'action menée par les Nations Unies tout en parvenant à un plus grand degré de transparence vis-à-vis des États Membres. La Commission a la possibilité de conclure son examen du plan-cadre d'équipement, mais le financement des dépenses connexes doit être assuré de façon collégiale afin que soit réduit au minimum le montant des contributions à verser par chaque État. Il faut aussi se pencher sur la question de l'actualisation des coûts, car l'instabilité actuelle du budget compromet la capacité des États Membres de faire preuve de responsabilité sur le plan budgétaire.

22. Nombre des questions dont la Commission est saisie pour la première fois sont l'occasion pour elle d'améliorer l'efficacité de l'ONU et sa capacité de répondre aux besoins essentiels dont il est fait état partout dans le monde. La Commission devrait donc

engager une concertation sur la manière dont il serait possible d'améliorer son processus de prise de décisions. Lors de la partie principale de la session, des clivages sont apparus entre les délégations – qui ont eu tôt fait de renoncer à la recherche d'un consensus. Étant donné l'incidence notable des décisions de la Commission sur les travaux de l'ONU, les délégations devraient veiller à ce que la Commission fonctionne de façon rationnelle, à se garder de toute politisation des débats et à prendre des décisions responsables d'un point de vue budgétaire, qui contribuent à améliorer le fonctionnement de l'Organisation.

23. Selon **M. Khalizov** (Fédération de Russie, le Secrétariat devrait agir résolument pour empêcher que les documents soient publiés avec retard. Il faut adopter la réforme des modalités de fonctionnement du Comité consultatif et la mettre en œuvre rapidement, condition essentielle pour que ses rapports soient publiés dans les délais impartis.

24. S'agissant de la gestion des ressources humaines, la délégation russe accordera une attention particulière aux paramètres de mise en œuvre de la mobilité obligatoire. Le Secrétariat doit communiquer à ce sujet l'information la plus détaillée possible. Quant au Secrétaire général, il doit annuler sans délai sa circulaire sur le statut personnel considéré aux fins du versement de prestations (ST/SGB/2004/13/Rev.1), qui contredit les dispositions de la résolution 58/285 de l'Assemblée générale, a des incidences financières et juridiques qui n'ont pas été évaluées, et rend possible la manipulation du statut personnel à des fins frauduleuses.

25. Quant aux autres points qui seront examinés dans la partie en cours de la session, il faudra se fonder sur les derniers éléments d'information en date en ce qui concerne les dépenses connexes du plan-cadre d'équipement, afin de s'assurer que les États Membres ne paieront pas davantage que le montant nécessaire à l'achèvement du projet. Le Secrétariat doit également indiquer avec clarté les résultats escomptés et recenser les avantages liés à la mise en service d'Umoja. Les problèmes qui retardent l'instauration du Mécanisme des Nations Unies pour la promotion des partenariats persistent; la délégation russe attend avec intérêt de recevoir des précisions supplémentaires à ce sujet de la part du Secrétariat et approuve les observations formulées par le Comité consultatif dans son premier rapport sur le budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 (A/68/7).

26. **M. Hashmi** (Pakistan) dit que les délégations doivent faire montre de la flexibilité et de la volonté politique nécessaires pour qu'il soit possible de parvenir à un consensus sur les questions dont l'examen a été reporté, au terme de la partie principale de la session. Le Bureau travaillera en collaboration étroite avec les délégations pour ce qui est des questions d'organisation. Les décisions touchant les dates butoirs pour la conclusion des consultations informelles et le report de l'examen des questions qui ne sont pas assujetties à une échéance précise doivent être prises de manière ouverte, transparente et avec la participation de tous. Les travaux du Bureau seront guidés par la pratique en vigueur et la mémoire institutionnelle, les délégations devant disposer d'un laps de temps adéquat pour examiner chaque point de l'ordre du jour, compte tenu de son importance et de sa complexité.

27. Lors de la partie principale de la session, la Commission a été contrainte de se pencher à la dernière minute sur des questions aussi importantes que le premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 (A/69/612) et l'esquisse du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 (A/69/416), car les rapports visés avaient été remis tardivement. De tels retards ont des conséquences négatives sur les délibérations et sur l'organisation des travaux de la Commission. Les documents doivent donc être publiés dans le respect des délais impartis afin que chaque point puisse être examiné avec le soin qui s'impose. Le problème est systémique, il existe de longue date, il est complexe et n'a jamais été réglé de façon satisfaisante. La Commission devrait se pencher sur cette question dans le cadre des efforts qu'elle déploie pour améliorer ses méthodes de travail.

28. **Le Président** croit comprendre que la Commission souhaite approuver le programme de travail proposé, étant entendu que le Bureau l'aménagera selon que de besoin pendant la session.

29. *Il en est ainsi décidé.*

Point 138 de l'ordre du jour : Corps commun d'inspection (A/69/34 et A/69/747)

30. Présentant le rapport du Corps commun d'inspection (CCI) pour 2014 et le programme de travail pour 2015 (A/69/34), **M. Flores Callejas** (Président du Corps commun d'inspection) dit que le

CCI a produit en 2014 six rapports intéressant l'ensemble du système et une note, consacrés aux sujets ci-après : politiques relatives à la cohérence, questions relatives à l'administration et à la gestion des risques en matière de mobilisation des ressources; projets d'équipement et de construction; gouvernance environnementale; fonction d'évaluation; emploi de personnel non fonctionnaire; gestion et administration des marchés; emploi de retraités. En outre, il a achevé ses examens concernant le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, l'Organisation mondiale du tourisme et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle. Les rapports et examens en question contiennent des recommandations concrètes et pragmatiques qui, une fois mises en œuvre, aboutiront à des améliorations tangibles en matière d'administration et d'efficacité organisationnelle.

31. Le CCI a poursuivi sa réforme, notamment dans les domaines de la planification stratégique et de l'établissement de priorités, mais aussi en adoptant de nouvelles méthodes de travail, à commencer par un processus de consultation amélioré pour le choix des thèmes à inscrire à son programme de travail. Dans la résolution 68/266 de l'Assemblée générale, les États Membres sont convenus que le système en ligne constituait un moyen idéal de suivre l'état d'acceptation et d'application des recommandations. Malheureusement, aucune ressource particulière n'est allouée à la maintenance et à l'hébergement de ce système important et le CCI ne peut le garder opérationnel que grâce à la contribution extrabudgétaire exceptionnelle d'un État Membre. La seule demande de ressources supplémentaires formulée par le CCI au titre du projet de budget-programme pour 2016-2017 vise à assurer la continuité du système de suivi en ligne.

32. Du fait que l'actuel processus d'établissement du projet de budget n'est pas pleinement conforme aux articles 17 et 20 du Statut du Corps commun, l'indépendance de celui-ci est entravée et il ne peut atteindre son plein potentiel. Il demande donc que son projet de budget initial soit soumis à la Commission avec les observations du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

33. Le CCI joue un rôle de chef de file dans le domaine de l'évaluation à l'échelle du système des activités opérationnelles de développement. Grâce à la

contribution d'États membres et d'organisations du système des Nations Unies, deux projets d'évaluation expérimentaux sont mis en œuvre qui, une fois achevés, viendront enrichir l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies pour 2016.

34. **M. Herman** (Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination), présentant la note du Secrétaire général sur le rapport du Corps commun d'inspection pour 2014 (A/69/747), fait savoir que le Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination (CCS) continue d'apporter son appui au CCI, essentiellement en recueillant les réponses relatives à ceux des rapports du Corps commun qui intéressent l'ensemble du système. Pour chaque rapport, le secrétariat du CCS – au nom du Secrétaire général, Président du CCS – prie les organismes d'envoyer leurs observations sur la méthode utilisée pour l'établir et sur les recommandations qui y sont formulées. Ces réponses sont colligées et publiées sous la forme d'une note du Secrétaire général qui reflète le consensus général auquel sont parvenus les organismes au sujet des rapports – même si chacun d'entre eux reste libre de donner suite à telle ou telle recommandation. Les notes du Secrétaire général sont établies de telle sorte que les États Membres puissent se former une opinion équilibrée lorsqu'ils examinent les rapports du CCI.

35. Depuis quelques années, en conséquence du renforcement des relations de travail entre le CCI et le CCS, les organisations se disent de plus en plus satisfaites des résultats présentés dans les rapports visés. En réponse à une demande du CCS, le CCI se consacre davantage aux questions ayant une incidence sur le système, et la collaboration déjà étroite entre ces deux organismes interorganisations s'est encore intensifiée. Toutefois, le secrétariat du CCS mène cette collaboration avec ses ressources existantes, qui sont très limitées. À mesure que le CCI continuera de mettre en œuvre son cadre stratégique décennal et accordera une attention toujours plus grande au système dans son ensemble, la pression exercée sur les ressources du CCS s'accroîtra.

36. En sa qualité de Président du CCS, le Secrétaire général a prié instamment toutes les organisations de veiller à apporter des réponses complètes, dans les délais voulus, aux demandes d'information du CCI et de donner suite à ses recommandations. Les

consultations se poursuivent entre les mécanismes subsidiaires du CCS et les inspecteurs du CCI dans le cadre de l'établissement des rapports intéressant le système des Nations Unies. Celui-ci accorde une valeur élevée aux travaux du CCI et le dialogue continu entre les secrétariats respectifs du CCS et du CCI a permis d'enregistrer des gains en matière de coopération et de collaboration. Le CCS maintiendra ses relations de travail étroites avec le CCI, sachant que le Corps commun accorde une attention accrue aux questions intéressant l'ensemble du système et qu'il assure le suivi de l'application des recommandations formulées.

37. **M^{me} Lingenfelder** (Afrique du Sud), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe attache une grande importance aux travaux du CCI et à ses rapports sur les questions intéressant l'ensemble du système. Il se félicite donc des mesures prises par le Corps commun pour améliorer sa planification stratégique, développer les compétences professionnelles de son personnel, actualiser ses méthodes de travail et ses procédures et renforcer la coordination, l'accent étant mis sur le contrôle de la qualité et sur la gestion et le partage des connaissances.

38. Le Groupe se félicite des efforts déployés par le CCI pour mettre en œuvre son programme de travail au titre de 2014. Il trouve encourageant que, sur un total de neuf rapports – et une note – adressés aux organisations participantes, sept soient l'aboutissement d'examens réalisés à l'échelle du système. Les organes délibérants de toutes les organisations participantes devraient examiner les rapports du CCI et donner pleinement effet aux recommandations acceptées. L'étude de la gestion et de l'administration du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (JIU/REP/2014/7) présente un intérêt particulier, car il s'agit de la première étude globale du Haut-Commissariat réalisée par le CCI depuis plus de 10 ans. Une fois que ce rapport aura été examiné par le Conseil des droits de l'homme, il pourrait être utile d'en saisir les Troisième et Cinquième Commissions.

39. Le Groupe est gravement préoccupé de constater que le CCI travaille avec un budget très restreint, en dépit de l'accroissement du nombre des demandes d'examen et d'évaluation intéressant le système en provenance de ses parties prenantes. Il est également très préoccupant que l'actuel processus d'établissement du projet de budget du Corps commun ne soit pas pleinement conforme à l'article 20 de son Statut. Le Corps commun devrait agir en toute indépendance et

recevoir des ressources appropriées, qui lui permettent de s'acquitter pleinement de son mandat.

40. Le Groupe salue la réforme en cours du CCI, notamment la refonte de son programme de travail et les mesures prises pour renforcer la communication avec les États Membres et les organisations participantes et améliorer les relations avec les autres organes de supervision et de coordination. Le Groupe appuie pleinement les efforts consentis pour améliorer encore les méthodes de travail du CCI et note avec intérêt que celui-ci a adopté une approche à long terme de la planification de son programme de travail et qu'une liste évolutive de projets à exécuter sur deux ans a été adoptée.

41. Le Groupe se félicite que le CCI continue à communiquer à d'autres organes de supervision – notamment le Comité des commissaires aux comptes et le Bureau des services de contrôle interne – des informations sur son programme de travail, sur l'expérience qu'il engrange et sur les pratiques de référence. Une étroite coordination avec ces entités évitera tout chevauchement ou double emploi et sera la garantie d'un renforcement des synergies et de la coopération.

42. Il est regrettable que les États membres ne donnent pas toujours effet aux résolutions de l'Assemblée générale rendant obligatoires l'émission de visa pour permettre aux inspecteurs du CCI de voyager. Tous les États Membres doivent faire montre de la coopération requise sans poser aucune condition, afin de permettre à chaque inspecteur de mener à bien les tâches qui lui sont confiées. Le Groupe demeure fidèle au principe d'un renforcement du rôle du CCI, seul organe de supervision externe et indépendant du système des Nations Unies.

Point 132 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 (suite)

Sûreté et sécurité : importance relative des programmes (A/69/530 et A/69/786)

43. Présentant le rapport du Secrétaire général sur les conclusions du Groupe de travail de haut niveau sur l'importance relative des programmes (A/69/530), **M^{me} Gasarabwe** (Sous-Secrétaire générale à la sûreté et à la sécurité) dit que le cadre permettant de déterminer l'importance relative des programmes est un outil opérationnel conçu pour aider les directeurs de programme, sur le terrain, à se prononcer sans attendre

en réponse à l'évolution des conditions de sécurité locales.

44. Dans le passé, il a été reproché à l'ONU de se protéger à l'excès contre les risques, mais aussi d'exposer son personnel à des risques indus. En conséquence, elle a remplacé sa politique consistant à déterminer « quand partir » par un modèle consistant à « rester et exécuter les programmes »; ainsi, en 2009, elle a adopté les directives relatives au risque acceptable qui s'appliquent au système de gestion de la sécurité des Nations Unies. Elles mettent en avant deux outils : l'évaluation des risques en matière de sécurité et l'évaluation de l'importance relative des programmes. Le premier outil faisait déjà partie du système de gestion de la sécurité, mais pas le second. En 2010, le Groupe de travail de haut niveau sur l'importance relative des programmes a été créé, avec pour mission d'établir un cadre commun permettant une prise de décisions en connaissance de cause. À la suite de son expérimentation sur le terrain, le cadre permettant de déterminer l'importance relative des programmes a été approuvé par le Comité de haut niveau sur la gestion et validé par le CCS.

45. Le cadre en question définit en détail un certain nombre de principes directeurs, à savoir l'applicabilité, l'obligation de rendre des comptes, l'assurance de la qualité et la validation. Il décrit aussi la procédure d'évaluation de l'importance relative des programmes dans l'optique de telle ou telle activité devant être menée par le personnel des Nations Unies. C'est donc un élément important lorsqu'on cherche à déterminer les risques acceptables aux fins de la mise en œuvre de programmes spécifiques. Certes, l'Organisation doit appliquer son approche dite « rester et exécuter les programmes », mais elle doit aussi faire en sorte que lesdits programmes ne soient réalisés que si le niveau de risque est acceptable, et veiller à ce que son personnel ne prenne pas de risques indus. L'outil permettant de déterminer l'importance relative des programmes a été conçu pour être utilisé sur le terrain (opérations de maintien de la paix, missions politiques spéciales) ainsi que dans tout pays présentant un risque résiduel modéré dans lequel on prévoit un changement de la situation en matière de sécurité.

46. Ce cadre, qui avait été progressivement mis en place dans 15 pays en octobre 2014, part du principe qu'une évaluation de l'importance relative des programmes menée à l'échelle de l'Organisation est obligatoire dans les zones présentant un niveau de

risque résiduel « élevé » ou « très élevé » – selon le barème de l'évaluation des niveaux d'insécurité. Dans sa résolution 68/101, l'Assemblée générale avait en effet constaté avec une vive inquiétude que les agressions et menaces visant le personnel des Nations Unies et le personnel associé limitaient toujours davantage l'assistance et la protection offertes aux populations dans le besoin, et elle a rendu hommage à la détermination du personnel des Nations Unies et du personnel d'autres organisations humanitaires qui restent sur place et exécutent les programmes les plus essentiels, même dans des contextes dangereux. Dans sa résolution 69/133, l'Assemblée a engagé le Secrétaire général à poursuivre la mise en œuvre du cadre permettant de déterminer l'importance relative des programmes. Le Comité des politiques a décidé que toutes les organisations du système des Nations Unies reconduiraient le cadre en tant que politique officielle et prorogeraient les modalités de son application, obligatoire. À ce jour, des évaluations de l'importance relative des programmes ont été menées en Afghanistan, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, en Guinée, au Mali, en Mauritanie, au Niger, au Nigéria, au Pakistan, en Somalie, au Soudan du Sud, dans l'État de Palestine, au Soudan, en République arabe syrienne et au Yémen.

47. En tant qu'outil de décision pour les responsables de programme, le cadre permettant de déterminer l'importance relative des programmes n'a aucune incidence sur la supervision ni sur l'application du principe de responsabilité, pas plus que sur les ressources humaines. Il ne s'agit pas d'un processus de planification et il ne remplace ni ne modifie les priorités stratégiques de l'Organisation, déterminées au moyen de procédures établies de longue date. La méthode employée pour évaluer le niveau d'importance relative des programmes s'inspire de cadres de planification déjà adoptés à l'échelon des pays – comme le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, le cadre stratégique intégré et la procédure d'appel global. Les résultats de l'évaluation offrent aux responsables de programme à l'échelon des pays la possibilité de savoir s'il convient de revoir la nature des activités menées et leurs modalités d'exécution afin de les circonscrire à un niveau de risque acceptable, ou de limiter les risques qui y sont associés. Essentiellement, il s'agit de déterminer les programmes qui rendent nécessaires des mesures supplémentaires de gestion du risque, de telle

sorte que l'Organisation puisse exécuter les composantes primordiales des programmes dont la mise en œuvre a été convenue avec les États Membres.

48. Les organes chargés de la gestion et de la coordination des activités liées à l'évaluation de l'importance relative des programmes étudient actuellement diverses options pour les fonctions de supervision et de coordination, qui sont appelées à évoluer. En 2015, année de transition, on continuerait d'appuyer la mise en place progressive du dispositif sur le terrain, ainsi que l'apprentissage en ligne et la diffusion des meilleures pratiques, d'élaborer une plateforme en ligne pour la gestion des résultats et de mener des programmes de formation de formateurs. Janvier 2016 est la date butoir qui a été fixée pour la mise en place de l'ensemble du programme à l'échelle du système, le but étant d'en faire un élément autonome contribuant au bon fonctionnement de l'Organisation. Ultérieurement, seul un appui minime serait requis pour l'exécution du programme – secrétariat à temps partiel comportant un effectif réduit; soutien fourni principalement au moyen de ressources en ligne et de visioconférences ponctuelles entre le Siège et le personnel de terrain.

49. **M. Ruiz Massieu** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport correspondant du Comité consultatif (A/69/786), dit que celui-ci mesure la valeur du dispositif d'évaluation de l'importance relative des programmes et de sa contribution à la sûreté et à la sécurité du personnel. Toutefois, il note que le rapport du Secrétaire général ne contient pas les conclusions définitives du Groupe de travail de haut niveau sur l'importance des programmes, que l'Assemblée générale avait demandé, dans sa résolution 67/254 A, à examiner et à approuver. Le Comité consultatif recommande donc que l'Assemblée prie une fois encore le Secrétaire général de lui présenter au plus tôt un rapport contenant les conclusions définitives du Groupe de haut niveau.

50. En ce qui concerne le financement du programme, le Comité consultatif estime que la contribution d'un montant de 10 000 dollars du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions n'aurait pas dû être prélevée sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix; il se penchera de plus près sur cette question lorsqu'il examinera le rapport du

Secrétaire général sur le projet de budget du compte d'appui pour l'exercice 2015/16.

51. Prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, **M. Davidson** (Afrique du Sud) rappelle l'importance de la sûreté et de la sécurité de l'ensemble du personnel, des opérations et des locaux des Nations Unies, ajoutant que le Groupe continuera d'appuyer les mesures visant à assurer une réponse cohérente, efficace, opportune et menée dans le respect du principe de responsabilité face aux menaces à la sécurité et aux autres situations d'urgence. Toutefois, la responsabilité de la sûreté et de la sécurité du personnel et des locaux des Nations Unies incombe en premier lieu au pays d'accueil, et les dispositions y relatives qui sont mises en œuvre par l'ONU ne sauraient l'être indépendamment des États Membres, ou en l'absence de toute consultation de ceux-ci. Le système de niveaux d'insécurité doit donc reposer sur une coordination et une collaboration étroites avec le pays d'accueil.

52. M. Davidson prend acte des efforts déployés par le Groupe de travail de haut niveau sur l'importance relative des programmes, mais note que le rapport du Secrétaire général (A/69/530) ne fournit aucun détail quant au fonctionnement du dispositif sur le plan pratique. L'orateur est également préoccupé de constater que le Secrétaire général n'a pas remis les conclusions définitives du Groupe de travail de haut niveau de telle sorte que l'Assemblée générale puisse les examiner et les approuver, ce qu'elle avait pourtant demandé dans sa résolution 67/254 A. M. Davidson prie donc le Secrétaire général de communiquer dès que possible à l'Assemblée les conclusions définitives du Groupe de travail de haut niveau.

53. L'Organisation doit mettre au point des critères clairs qui permettent de déterminer les besoins en matière de sécurité et d'évaluer les menaces et les risques à l'échelle mondiale, de telle sorte que le Département de la sûreté et de la sécurité puisse faire face à toute situation d'urgence. Le Groupe prend acte des efforts consentis par le Secrétaire général pour élaborer une norme en matière de sûreté et de sécurité et salue l'adoption d'un système de niveaux d'insécurité par le système de gestion de la sécurité des Nations Unies. Le nouveau modèle de gestion des risques de sécurité doit tenir compte des mandats dont relèvent les diverses activités menées par l'ONU, ainsi que du degré de risque et de menace établi pour chacun des sites où se déroulent les activités en question.

54. Il est indispensable de mettre en œuvre les programmes et services prescrits de façon efficace, tout en assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des locaux et des biens des Nations Unies. À ce titre, le Groupe sollicitera des informations supplémentaires sur les phases, les critères et le calendrier retenus pour le cadre permettant de déterminer l'importance relative des programmes, de même que sur la chaîne de responsabilité hiérarchique et de la ligne d'autorité applicables pour toutes les personnes s'occupant de la sécurité sur le terrain, dans les divers lieux d'affectation et dans les structures d'appui du système des Nations Unies.

**Point 113 de l'ordre du jour : Nominations
aux sièges devenus vacants dans les organes
subsidiaires et autres nominations (suite)**

**b) Nomination de membres du Comité
des contributions (suite) (A/69/102/Add.2)**

55. **Le Président** appelle l'attention de la Commission sur la note du Secrétaire général indiquant que M. Dae Jong Yoo (République de Corée) a présenté sa démission du Comité des contributions, avec effet au 30 janvier 2015, que le Gouvernement de la République de Corée a proposé que M^{me} Seongmee Yoon occupe le siège vacant pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 décembre 2017, et que cette candidature a été approuvée par le Groupe des États d'Asie et du Pacifique (A/69/102/Add.2). Le Président croit comprendre que la Commission souhaite recommander que la candidate soit nommée par acclamation.

56. *La nomination de M^{me} Seongmee Yoon (République de Corée) au Comité des contributions pour un mandat qui débutera le 30 janvier 2015 et s'achèvera le 31 décembre 2017 est recommandé par acclamation.*

La séance est levée à 11 h 35.